

SE MARIER

À LAGNY SUR MARNE



Mairie de Lagny-sur-Marne - 2, place de l'Hôtel de ville 77400 - Lagny-sur-Marne Tél. : 01 64 12 74 00

+ D'INFOS SUR www.lagny-sur-marne.fr



LAGNY
sur Marne



VOUS OU VOS PARENTS HABITEZ À **LAGNY SUR MARNE** ET VOUS SOUHAITEZ VOUS Y MARIER

Le mariage est une institution solennelle qui confère un statut juridique aux époux, les liant par des droits et des devoirs mutuels. C'est un engagement sérieux et profond, où le consentement libre et éclairé de chacun est fondamental.

CONDITIONS À REMPLIR

Les conditions minimum sont :

- Justifier de son domicile sur la commune ;
- Avoir l'âge légal (18 ans – L. n°2006-399, 4 avril 2006) ;
- Ne pas être lié par un mariage antérieur ;
- Et la réalité du consentement.

1/ POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER réunissez toutes les pièces à fournir

(voir pages suivantes)

2/ POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER prenez rendez-vous auprès du service état civil

Aucun dossier n'est vérifié sans rendez-vous

- Par téléphone au : **01 64 12 74 00**
- Ou en vous **présentant directement à l'accueil de la mairie** :
2 place de l'Hôtel de ville, 77400 Lagny-sur-Marne.

**Le dépôt du dossier se fait AU MOINS QUATRE SEMAINES
AVANT LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE**

**et la présence de chacun des futurs époux est obligatoire
le jour de ce rendez-vous.**

PIÈCES À FOURNIR

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE POUR CHACUN DES FUTURS ÉPOUX

VOUS AVEZ VOTRE PROPRE DOMICILE À LAGNY-SUR-MARNE :

- Acte de propriété du logement ou contrat de location**
- Dernière quittance de loyer non manuscrite** sur laquelle figure vos noms et prénoms ou facture de moins de 3 mois sur laquelle figure vos noms et prénoms (ex : facture d'électricité, gaz, eau, dernier avis d'impôt, bulletins de salaire, attestation sécurité sociale, facture internet, attestation CAF).

VOUS ÊTES HÉBERGÉ PAR UN DE VOS DEUX PARENTS À LAGNY-SUR-MARNE :

- Attestation d'hébergement du père et/ou de la mère** accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du ou des parent(s) ayant rédigé l'attestation d'hébergement.
- Preuve du domicile de l'un au moins de vos deux parents** (acte de propriété et justificatif de domicile de moins de 3 mois ou contrat de location avec la dernière quittance de loyer non manuscrite).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du/de la futur(e) époux(se)** (ex : facture d'électricité, gaz, eau, dernier avis d'impôt, bulletins de salaire, attestation sécurité sociale, facture internet ou mobile, attestation CAF).

VOUS ÊTES DOMICILIÉ HORS DE LAGNY-SUR-MARNE ET AU MOINS L'UN DE VOS PARENTS EST DOMICILIÉ SUR LA COMMUNE :

- Contrat de location ou titre de propriété sur lequel figure les noms et prénoms du ou des parents.**
- Titre d'identité du ou des parents domicilié(s) à Lagny-sur-Marne.**
- Dernière quittance de loyer non manuscrite ou une facture de moins de 3 mois sur laquelle figure les noms et prénoms du ou des parents** (ex : facture d'électricité, gaz, eau, dernier avis d'impôt, bulletins de salaire, attestation sécurité sociale, attestation CAF).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à vos noms et prénoms** (ex : facture d'électricité, gaz, eau, dernier avis d'impôt, bulletins de salaire, attestation sécurité sociale, attestation CAF).

- REMP LISSEZ L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR CHACUN DES FUTURS ÉPOUX (PAGES 9 ET 11)**

LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER, APPORTEZ LES ORIGINAUX ET UNE PHOTOCOPIE DE CHACUN DES DOCUMENTS DEMANDÉS CI-DESSUS.

PIÈCES À FOURNIR

JUSTIFICATIFS D'ÉTAT CIVIL

VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :

- Carte nationale d'identité française ou passeport français**
- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier.** Il faudra renouveler l'acte de naissance s'il est daté de plus de 3 mois à la date du mariage.
 - **Si vous êtes divorcé(e) :** l'acte de naissance doit comporter la mention de divorce.
 - **Si vous êtes veuf/veuve :** l'acte de décès du conjoint.

En cas de modification de votre état civil entre le dépôt du dossier et le mariage, vous devez nous fournir immédiatement un nouvel acte rectifié, afin de rédiger l'acte de mariage avec ces nouveaux éléments.

VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

- Carte de résident ou titre de séjour en cours de validité** (ou périmé mais accompagné de son récépissé de renouvellement) **ou passeport avec VISA**
- Acte de naissance :**
 - **Si vous êtes né en France :** Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier. (Demander le renouvellement de l'acte de naissance, s'il a plus de 3 mois à la date du mariage).
 - **Si vous êtes né à l'étranger :** Acte de naissance (durée de validité variable en fonction de votre nationalité : 3 mois, 6 mois, 1 an ou à vie). En fonction de votre nationalité, votre acte de naissance peut être délivré par le consulat, la ville de naissance ou un notaire. Certains pays exigent que l'acte soit certifié conforme par le consulat ou apostillé, afin de vérifier l'authenticité de l'acte.
- Certificat de coutume de moins de 6 mois,** délivré par le consulat.
- Certificat de célibat ou de capacité à mariage de moins de 6 mois,** délivré par le consulat. Renseignez-vous auprès de votre consulat.

TOUS LES DOCUMENTS ÉTABLIS EN LANGUE ÉTRANGÈRE DOIVENT ÊTRE TRADUITS EN FRANÇAIS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ OU PAR LE CONSULAT.

VOUS ÊTES RÉFUGIÉ OU APATRIDE :

Document à demander auprès de l'OFPPA, 201 rue Carnot - 94120 Fontenay-sous-Bois

- Acte de naissance de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier.**
(Demander le renouvellement de l'acte de naissance, s'il a plus de 3 mois à la date du mariage).

AUTRES PIÈCES À FOURNIR

POUR LES TÉMOINS

VOUS PRÉSENTEZ AU MOINS 2 TÉMOINS, 4 AU MAXIMUM ET ILS DOIVENT ÊTRE MAJEURS.

- Liste des témoins à compléter** (voir page 13)
- Copie de leur titre d'identité**

SI VOUS AVEZ DES ENFANTS EN COMMUN

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois**, pour chaque enfant.
- Livret de famille.**

SI VOUS ÉTABLISSEZ UN CONTRAT DE MARIAGE

- Certificat du notaire**, à fournir dans la mesure du possible 15 jours avant la célébration du mariage.

SI VOUS APPARTENEZ À LA LÉGION ÉTRANGÈRE

- Une autorisation préalable du Ministère des Armées** est exigée pour les militaires servant depuis moins de cinq ans dans la légion étrangère. Les attestations sont valables 6 mois et peuvent être renouvelées.

LA DATE DU MARIAGE EST FIXÉE LORSQUE LE DOSSIER EST COMPLET ET QUE LA SINCÉRITÉ DU MARIAGE EST AVÉRÉE.

ÉPOUX 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Conformément au décret en vigueur)

JE SOUSSIGNÉ.E :

NOM :

Prénom :

Né(e) le __ / __ / ____ à

(commune et département ou pays étranger) :

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

Avoir mon domicile sis (adresse complète) :

.....

Depuis le : __ / __ / ____

Avoir ma résidence sise (facultatif)

.....

depuis le : __ / __ / ____

Exercer la profession de :

Être célibataire

Ne pas avoir contracté de mariage depuis celui célébré à :

Le __ / __ / ____ Avec :

⁽¹⁾ Dissous par décès survenu le __ / __ / ____

⁽¹⁾ Dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le __ / __ / ____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le __ / __ / ____

Signature :

¹⁾ rayer les mentions inutiles

ÉPOUX 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Conformément au décret en vigueur)

JE SOUSSIGNÉ.E :

NOM :

Prénom :

Né(e) le __ / __ / ____ à

(commune et département ou pays étranger) :

.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

Avoir mon domicile sis (adresse complète) :

.....

.....

Depuis le : __ / __ / ____

Avoir ma résidence sise (facultatif)

.....

.....

depuis le : __ / __ / ____

Exercer la profession de :

Être célibataire

Ne pas avoir contracté de mariage depuis celui célébré à :

Le __ / __ / ____ Avec :

¹⁾ Dissous par décès survenu le __ / __ / ____

¹⁾ Dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le __ / __ / ____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le __ / __ / ____

Signature :

¹⁾ rayer les mentions inutiles

TÉMOINS DU MARIAGE

— Deux témoins sont obligatoires, un par époux.se. Les deux autres sont facultatifs —

PHOTOCOPIE D'UN TITRE D'IDENTITÉ POUR CHAQUE TÉMOIN

PREMIER TÉMOIN (OBLIGATOIRE)

NOM :
(en majuscules)

NOM marital :
(en majuscules)

Prénom :

Profession :

Domicile : (adresse complète)

.....

DEUXIÈME TÉMOIN (OBLIGATOIRE)

NOM :
(en majuscules)

NOM marital :
(en majuscules)

Prénom :

Profession :

Domicile : (adresse complète)

.....

TROISIÈME TÉMOIN (FACULTATIF)

NOM :
(en majuscules)

NOM marital :
(en majuscules)

Prénom :

Profession :

Domicile : (adresse complète)

.....

QUATRIÈME TÉMOIN (FACULTATIF)

NOM :
(en majuscules)

NOM marital :
(en majuscules)

Prénom :

Profession :

Domicile : (adresse complète)

.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FUTURS ÉPOUX

NOM : (en majuscules).....

Prénoms :

Né(e) le __ / __ / ____ à

Pays :

Commune et département :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession :

Veuf/Veuve : Divorcé(e) : de depuis le __ / __ / ____

Domicilié.e. à (adresse complète) :

Résidant à (facultatif) (depuis au moins un mois) :

N° de téléphone : Courriel :

Fils ou Fille de : (avec tous les prénoms)

Décédé(e)

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Profession :

Et de : (avec tous les prénoms).....

Décédé(e)

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Profession :

NOM : (en majuscules).....

Prénoms :

Né(e) le __ / __ / ____ à

Pays :

Commune et département :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession :

Veuf/Veuve : Divorcé(e) : de depuis le __ / __ / ____

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Résidant à (facultatif) (depuis au moins un mois) :

N° de téléphone : Courriel :

Fils ou Fille de : (avec tous les prénoms)

Décédé(e)

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Profession :

Et de : (avec tous les prénoms).....

Décédé(e)

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Profession :

INFORMATIONS POUR L'ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE

SOUHAITEZ-VOUS QUE NOUS COMMUNIQUIONS, DANS LE MAGAZINE DE LA VILLE, QUE VOUS VOUS ÊTES MARIÉS À LAGNY-SUR-MARNE ?

Oui

Non

AVEZ-VOUS UNE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE APRÈS LA CÉRÉMONIE CIVILE ?

Oui

Non

EST-CE QU'IL Y AURA UN ÉCHANGE D'ALLIANCE LORS DE LA CÉRÉMONIE CIVILE ?

Oui

Non

ALLEZ-VOUS FAIRE UN CONTRAT DE MARIAGE ?

Oui

Non

AVEZ-VOUS DES ENFANTS EN COMMUN ?

Oui : nombre :

Non

NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES PRÉSENTES LORS DE LA CÉLÉBRATION EN MAIRIE :

.....

(Notre salle des mariages peut accueillir 90 personnes dont 60 personnes assises).

CHARTRE DE BONNE CONDUITE ET DU RESPECT DU LIEU DE CÉLÉBRATION, DES AGENTS ET DU CÉLÉBRANT

Le mariage est un moment important dans votre vie personnelle et votre vie citoyenne qui doit se dérouler dans la solennité et dans le respect de tous.

Afin que votre mariage se déroule dans les meilleures conditions, vous vous engagez à :

- Vous présenter, accompagnés de vos invités, 20 minutes avant l'horaire de la cérémonie. En cas de retard, le mariage pourra être annulé ou reporté à une date ultérieure.
- Vous présenter dans le calme et ne pas causer de nuisances sonores pour ne pas perturber l'accueil, le travail au sein de l'Hôtel de ville, les mariages en cours ou les riverains.
- Ne pas faire entrer dans l'enceinte du bâtiment de musiciens ou orchestre et ne pas entonner de chants.
- La voiture des mariés est autorisée à se stationner sur la place de l'église. Les autres véhicules devront utiliser les différents parkings de la ville (voir plan page 21).
- Ne pas faire usage de canons à confettis, pétales ou divers cotillons, ne pas lancer de riz dans l'enceinte de l'Hôtel de ville. Le lieu doit rester dans un état de propreté pour les mariages suivants.
- Ne pas faire usage de fumigènes dans l'enceinte de l'Hôtel de ville, ni sur la place.
- Respecter les lieux de manière générale, ainsi que le personnel de mairie et l'officier d'état civil qui procédera à votre union.

Merci de demander au ou aux photographes de respecter les consignes données par l'agent d'accueil ainsi que l'officier de l'état civil.

En cas de débordement et du non-respect de ces conditions, vous nous obligeriez à faire appel aux forces de l'ordre.

Nous (noms prénoms) :

.....

.....

attestons avoir pris connaissance des conditions pour le bon déroulement de la cérémonie. Nous nous engageons à respecter ces conditions et à les faire respecter par nos invités.

Lagny-sur-Marne, le __/__/____

Signatures des futurs époux :

INFOS UTILES



EN PARKINGS CLOS 1H GRATUITE

puis 0,30€ par tranche de 15 min.
Payant du lundi au samedi de 9h à 19h et le dimanche de 9h à 13h.

1 PARKING DES TANNEURS

152 places
Angle rue d'Orgemont
et rue René Lallemand

2 PARKING FOCH

68 places
Place du Maréchal Foch

3 PARKING DU CINÉMA

381 places
110 rue Saint-Denis
et 5 rue Delambre

STATIONNEMENT GRATUIT

11 PARKING SAINT-LAURENT

77 places
18 rue des Sources.
Ouvert le week-end de 8h à 20h
les soirs de spectacle
(Charles Vanel), aux vacances
scolaires

EN ZONE BLANCHE GRATUITE ET RÉGLEMENTÉE

stationnement limité à 4 heures.

4 PARKING DES COMMERCANTS

62 places
30 avenue du Général Leclerc.
Du lundi au samedi entre 9h et 19h,
dimanche de 9h à 14h.
Une autorisation de stationnement
est délivrée aux commerçants
par la police municipale.

5 PARKING CHARPENTIER

96 places
15 bis, boulevard Charpentier
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h
et de 14h à 19h

6 PARKING MACHERET

106 places
9bis boulevard Charpentier,
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 19h

EN ZONE ROUGE PAYANTE

20 MIN GRATUITES
puis 0.20€ par tranche de 10 min.
2h = 2€ . Gratuit le mois d'août.
Payant du lundi au samedi de 9h
à 12h et de 14h à 19h, le dimanche
de 9h à 12h.

7 PARKING DE LA TOUR

44 places
18 boulevard Charpentier

8 PARKING CHARLES VANEL

31 places
6 boulevard du Maréchal Galliéni

9 PARKING DES BORDS DE MARNE

47 places
Bords de Marne, rue Delambre

10 PARKING LES MÛRIERS

36 places
Rue René Lallemand



SE MARIER

À **LAGNY** SUR MARNE

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2025

Mairie de Lagny-sur-Marne - 2, place de l'Hôtel de ville 77400 - Lagny-sur-Marne Tél. : 01 64 12 74 00

+ D'INFOS SUR www.lagny-sur-marne.fr



LAGNY
sur Marne